

Pour un Sénat «fédéral-provincial»

David Peterson

On discute aujourd'hui de la réforme du Sénat canadien parce que nos structures existantes et nos chefs politiques n'ont pas su tenir compte de certains des besoins des Canadiens. Depuis quelque temps, le Sénat ne représente pas convenablement les intérêts régionaux ou provinciaux. La confrontation a marqué les événements politiques. Il y a eu des querelles mesquines entre le gouvernement fédéral et les premiers ministres qui semblent souvent davantage motivés par l'intérêt régional que par les préoccupations nationales. Je suis convaincu que le Canadien moyen en a assez de cette chamaillerie et que nous avons la responsabilité collective de trouver un moyen de rassembler nos forces plutôt que de tirer parti de nos faiblesses.

L'échec continu des conférences fédérales-provinciales et l'impossibilité d'établir une position unie sur les intérêts nationaux prioritaires découlent du fait que les représentants élus qui assistent à certaines de ces conférences n'ont pas le sens des responsabilités. Devant les caméras, les microphones et les stylos des journalistes, ils prennent une position à l'intention surtout des électeurs de leur région, oubliant en grande partie leur responsabilité, plus importante, de concilier les différences d'opinion qui apparaissent naturellement dans un pays aussi vaste que le nôtre.

Dans un tel climat de tension et d'égoïsme, on comprend que les conférences fédérales-provinciales n'aient pas remporté de succès particulièrement éclatant. Nous devons créer une structure, une institution qui placera carrément la responsabilité nationale sur les épaules de nos premiers ministres provinciaux, une assemblée où les droits des provinces pourront être exprimés mais où les premiers ministres devront aussi faire connaître leur position à l'échelle nationale au moyen d'un suffrage nominal. Je soutiens que ce serait une bonne occasion d'institutionnaliser la responsabilité nationale des premiers ministres provinciaux qui ont un rôle beaucoup plus important à jouer dans nos affaires nationales qu'ils ne l'ont fait jusqu'à présent.

Je crois qu'un nouveau Sénat canadien pourrait servir à canaliser nos énergies vers des domaines plus productifs. On a décrit notre terre comme un archipel de solitudes à peine reliées entre elles par des réseaux de communication et de transport. Par la force des choses, la conciliation a été le mot d'ordre de la

politique canadienne. Elle nous a permis de grandir et de survivre comme nation pour plus d'un siècle. Mais au cours des dernières années, la conciliation a trop souvent cédé la place à la confrontation. Nos représentants politiques n'ont cessé d'être en désaccord. Leurs réunions ont été ponctuées d'acrimonie. Des solutions se sont perdues dans des flots de rhétorique provocatrice. Le dialogue récent a tellement été marqué par les querelles que certaines parties de notre nation ont songé sérieusement à la séparation, remettant ainsi en question notre aptitude à maintenir la confédération.

Une partie de ce désaccord découle des intérêts divergents des diverses régions du pays, ce qui est bien normal. Il est évident que les intérêts des pêcheurs du Grand banc diffèrent de ceux des mineurs de Sudbury, des éleveurs de l'Alberta et des bûcherons de la côte ouest. Il n'est pas anormal que chaque région détermine ses propres priorités, qui peuvent, de temps à autre, être incompatibles avec les priorités d'autres régions. Mais je crois que la grande majorité des Canadiens veulent que la nation survive et qu'elle prospère dans toute sa diversité et son dynamisme. Le Canadien moyen est d'avis que l'acrimonie qui a marqué nos affaires provinciales et nationales depuis quelques années doit cesser. Nous, les hommes politiques, sommes responsables de cette situation; elle n'est pas née du désir des régions de veiller à leurs propres intérêts.

Nous devons créer une institution qui servira à canaliser nos énergies de façon plus productive et plus efficace. Cette institution pourrait être le Sénat canadien. La réforme du Sénat en institution nationale authentiquement fédérale, où les niveaux supérieurs de gouvernement pourront concilier leurs opinions et mieux coordonner les services offerts à leur population, permettra de raviver le sentiment d'objectif national qui est absent depuis une ou deux décennies. L'histoire a démontré que les conférences fédérales-provinciales n'ont pas réussi à remplir cette fonction de conciliation. Le sectarisme politique et l'intérêt des régions ont trop souvent contribué à créer une atmosphère de tension où la négociation a été difficile, sinon impossible. Un Sénat réformé, comprenant une représentation de toutes les provinces et du niveau fédéral, pourrait bien être l'institution dont nous avons besoin pour permettre à la nation de prospérer dans l'avenir.

Je propose donc que la moitié des membres du Sénat soient choisis par la Chambre des communes, et l'autre moitié, par les assemblées législatives provinciales. De plus, les premiers ministres provinciaux et le premier ministre du pays pourraient

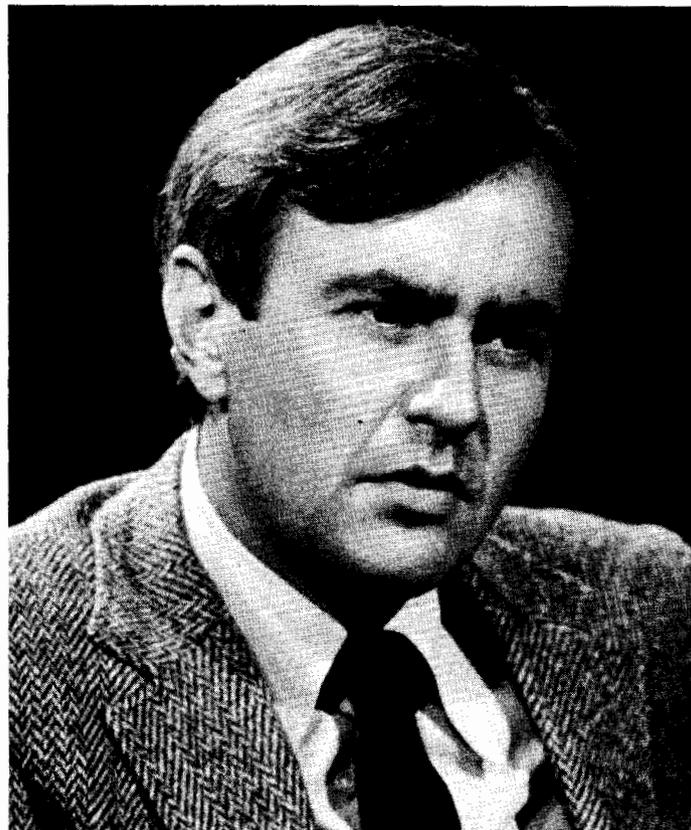
David Peterson est député de London Centre à l'Assemblée législative de l'Ontario; il est le chef du Parti libéral de l'Ontario. Il se présenta devant le Comité mixte spécial sur la réforme du Sénat, le 8 septembre 1983.

participer n'importe quand aux délibérations du Sénat en tant que membres du Sénat, et cette participation serait même encouragée. Un tel Sénat garantirait au gouvernement national et aux gouvernements provinciaux le droit de s'exprimer sur les questions d'actualité pressante et sur les questions d'intérêt public suscitant une vive controverse. Dans une nation aussi diverse, il est essentiel que nos institutions politiques représentent au mieux cette diversité; le Sénat réformé que je propose représentera réellement cette diversité politique; il ne se contentera pas des opinions d'un gouvernement ou même de certains gouvernements. Le Sénat sera une institution fonctionnant à plein temps; les nombreuses opinions des Canadiens s'y feront entendre; le premier ministre du pays, les premiers ministres provinciaux, les ministres et d'autres représentants pourront donner leur avis et voter sur toute question influant sur notre mode de vie.

Certaines personnes ont proposé la création d'un conseil des provinces, et d'autres, une Chambre haute quelque peu modifiée qui continuerait de fonctionner comme chambre d'examen. Toutefois, je prétends que si nous n'effectuons pas des modifications profondes au Sénat, en précisant ses pouvoirs et en élargissant sa représentation, nous aurons peu fait pour rapprocher les points de vue divergents et pour dissiper l'atmosphère de confrontation qui règne en ce moment au pays.

Dans mon esprit, le Sénat sera une institution qui offrira aux petites provinces une représentation sûre au sein de la Confédération et qui compensera les disparités actuelles en augmentant la représentation de l'Ouest. Afin de fonctionner de façon efficace, il faudra que la supériorité numérique de l'Ontario et du Québec soit quelque peu réduite. Au moment de son élection à la Chambre, chaque député sera libre de proposer un candidat au Sénat, dont le nom sera placé sur une liste centrale. On discutera des qualités des candidats et ces derniers seront alors élus par leurs assemblées législatives en fonction de la représentation politique proportionnelle à l'intérieur de leur territoire. Cette méthode d'élection indirecte au Sénat éliminera quelques-unes des faiblesses évidentes de la méthode actuelle de nomination. Premièrement, cette méthode mettra fin à la tendance inquiétante vers un gouvernement exécutif au Canada, tendance qui est d'autant plus forte que d'autres pouvoirs sont accordés, aux dépens des assemblées législatives, aux premiers ministres provinciaux et au premier ministre du Canada. Elle réduira aussi le favoritisme qui mine actuellement la confiance du public dans le processus démocratique. De plus, elle provoquera un changement systématique dans la représentation du Sénat à chaque élection provinciale et fédérale, et elle permettra au Sénat de refléter les fluctuations de l'opinion politique des Canadiens.

De quels pouvoirs un tel Sénat sera-t-il investi? Il ne fait aucun doute que le Sénat devra continuer de jouer le rôle d'une institution d'examen du programme législatif. Il continuera de coexister avec la Chambre des communes et les assemblées provinciales, tout en étant une institution distincte.



M. David Peterson

Personnellement, j'aimerais que le nouveau Sénat soit investi de certains pouvoirs de véto pour qu'il apparaisse vraiment responsable aux yeux du peuple canadien. Un Sénat qui pourra au moins suspendre un projet de loi pour trois mois, deviendra une institution réellement importante; ceci aura pour effet de permettre des débats publics et d'assurer le respect des droits des minorités, même lorsque la composition du Parlement fédéral change de façon radicale. Le nouveau Sénat sera en mesure de défendre les droits des provinces et aura certains pouvoirs pour obliger les législateurs nationaux à réévaluer, au besoin, les projets de loi.